

HISTOIRE

Issue de la Société suisse des Beaux-Arts, qui existait depuis 1806, la Société suisse des peintres et sculpteurs (SPSS) fut fondée en 1866 dans le but de défendre les intérêts des artistes. Les activités principales sont l'organisation d'expositions et l'exercice d'influence sur la politique artistique.

La revue « Art suisse » paraît depuis 1899.

À partir de 1906, la Société accueille également des architectes : le nom devient SPSAS. Comme la SPSAS refuse jusqu'en 1972 d'accueillir des femmes artistes en tant que membres actives, la Société suisse des femmes peintres, sculptrices et décoratrices est fondée en 1907 (ultérieurement SSFA Société Suisse des Femmes Artistes en Arts visuels).

En 1914, sous la présidence de Ferdinand Hodler, le fonds de soutien est constitué, et en 1944 la caisse d'indemnité journalière pour les artistes visuels.

1971 : le président central Wilfrid Moser vise un syndicat des créateurs visuels à fort effectif et adapte les conditions d'affiliation à ce nouvel objectif. Les femmes artistes sont désormais autorisées à adhérer.

En 1994, une réforme complète est engagée, qui aboutit en 2001 à la fondation de la nouvelle association professionnelle des art visuels visarte, toutefois sans la fusion espérée avec la SSFA.

En 2002, la société des artistes visuels, visarte, compte 2600 membres actifs. En 1907, la SPSAS avait 334 membres actifs en 11 sections ; en 1987 2000 membres actifs en 19 sections

PRÉSENTATION SYNOPTIQUE DE L'HISTOIRE

Politique culturelle en Suisse	Développement de la SPSAS
La « Constitution helvétique » est organisée selon le modèle centraliste français. Philip Albert Stapfer propose, en qualité de Ministre des arts et des sciences, une politique culturelle et de la formation centralisée. L'art doit fournir une contribution à l'identification nationale.	1798
	1799 Les idées de Stapfer mènent à la fondation d'une première société des arts à Berne.
	1806 Fondation de la « Société suisse des artistes et des amis des arts », président Johann Martin Usteri, commerçant de Zurich.
	1809 La « Société suisse des artistes et des amis des arts » est rebaptisée « Société suisse des Beaux-Arts ».
Retour au fédéralisme : 22 cantons signent le Pacte fédéral : la Diète (congrès des délégués des cantons, organe suprême de la Confédération) exécute les tâches attribuées par tous les cantons. Le pouvoir fédéral se limite à la garantie de l'ordre intérieur, à la politique extérieure et aux relations diplomatiques. Les propositions de Stapfer ne sont pas retenues.	1815
	1840 Début des expositions nationales « en tournus » (expositions itinérantes) à Bâle, plus tard à Zürich, Berne et d'autres villes.
Première Constitution fédérale : la Confédération n'est en principe compétente que dans les domaines qui lui sont attribués explicitement par la Constitution fédérale. La politique culturelle n'en fait pas partie. Certains domaines de la culture seront attribués à la Confédération ultérieurement.	1848 Comme ni les cantons ni le jeune état fédéral ne déploient d'activités propres dans le domaine culturel, la Société suisse des Beaux-Arts devient la principale organisation de médiation artistique en Suisse.
Loi fédérale instituant les écoles polytechniques fédérales.	1854

Premières subvention fédérale de CHF 2000.– (à partir de 1874 CHF 6000.–) pour des achats dans les expositions « en tournus »	1860
	1865 La diminution de la qualité des expositions « en tournus » et la participation d'amateurs devient intenable pour les artistes professionnels. De plus en plus d'artistes majeurs s'en distancient. Frank Buchser, Rudolf Koller et Ernst Stückelberger proposent, avec François Bocion et l'écrivain Gottfried Keller, intéressé par la politique artistique, de fonder une association d'artistes.
	1866 Le 1er mai, la Société suisse des peintres et sculpteurs (SPSS) est fondée à Genève dans le but de défendre les intérêts des artistes. Elle revendique le soutien des expositions artistiques nationales, la création de bourses avec subventions fédérales et la représentation des artistes dans une Commission fédérale des beaux-arts.
Promulgation d'une loi sur le droit d'auteur en Suisse.	1883
	1884 Buchser, en fondant la « ligue des arts », qui vise un encouragement centralisé de l'art, se heurte aux visées fédéralistes de la SPSS et de la Société suisse des Beaux-Arts. Il démissionne de la SPSS.
Arrêté fédéral sur la protection des monuments historiques.	1886
« Message concernant l'avancement et l'encouragement des arts en Suisse » : achats et participation financière aux expositions nationales régulières, subventionnement d'œuvres d'art monumentales, établissement d'une Commission fédérale d'art (CFA) à partir de 1888.	1887
	1888 Les membres de la Commission fédérale d'art sont nommés par la Société suisse des Beaux-Arts et par la SPSS.
Arrêté fédéral concernant la création d'un musée national suisse.	1890
La Confédération met au concours pour la première fois la décoration de la façade de l'EPF de Zurich. Le lauréat est Natale Albisetti, SPSS section Paris.	
Première exposition nationale d'art au Kunstmuseum de Berne, où la CFA acquiert 34 œuvres. Les expositions nationales d'art se sont poursuivies à un rythme bi- ou tri-annuel.	
Création de la fondation Gottfried-Keller	1894
	1895 Expositions de la SPSS à Munich, Paris, Bruxelles, Copenhague et Prague.
	1897 Le jury des expositions nationales se compose d'artistes.
Arrêté fédéral instituant une Bibliothèque nationale suisse.	1898
Arrêté fédéral concernant l'octroi de bourses fédérales à des artistes. Celles-ci sont attribuées pour la première fois en 1899.	1899 Premier numéro de la revue « Art suisse ».
Nouvelle ordonnance sur les arts : le nombre des membres de la CFA est fixé à onze, dont huit doivent être des artistes. Le mandat est limité à quatre ans.	1902 La SPSS demande le droit de proposer des candidats à l'élection de tous les membres de la CFA et une augmentation du crédit artistique fédéral annuel de CHF 300 000.–. La CFA décide de tenir compte à l'avenir des souhaits de la SPSS.
	La SPSS refuse d'accepter les femmes comme membres actives. En réaction, des femmes artistes fondent la « Société Romande des Femmes Peintres et Sculpteurs » à Lausanne, qui donne naissance en 1907 à la « Société suisse des femmes peintres, sculptrices et décoratrices » (SSFA)

Le Conseil fédéral constitue une commission d'experts afin de préparer une nouvelle loi fédérale sur la protection des auteurs d'œuvres de la littérature et de l'art. La SPSAS, les éditeurs et les libraires y sont représentés. Comme les écrivains ne sont pas encore organisés en association, ils ne sont pas représentés. C'est une des raisons qui incitent Loosli à fonder une association des écrivains.

Arrêté fédéral pour l'encouragement des arts appliqués.

La Commission fédérale pour les arts appliqués (CFAA) se forme. Sophie Hauser est élue première femme à la CFAA.

La Confédération alloue, sur proposition de la SPSAS, un crédit de CHF 300 000 issu du fonds d'assistance des chômeurs pour octroyer des commandes à des artistes dans le besoin. Interdiction d'entrée en Suisse des « objets d'art de qualité inférieure » jusqu'en 1925. Righini participe au contrôle.

Première femme à la CFA : Adele Lilljequist.

Décision de la CFA de verser 2% du prix d'achat de chaque acquisition d'œuvre d'art à la « caisse de soutien des artistes visuels suisses ».

Alfred Guillaume Strohl-Fern crée la Fondation Gleyre, qui décerne des bourses d'études à l'étranger à des artistes suisses.

Les artistes suisses en Allemagne ont des difficultés à obtenir la licence nécessaire à l'exercice de leur métier d'artiste. Le Président de la Confédération Giuseppe Motta intervient en faveur des artistes suisses. Sur ordre de Goebbels, seuls les artistes en possession d'une autorisation de la fédération des artistes du IIIe Reich peuvent recevoir des mandats et participer à des expositions. La Suisse ne prend pas position sur la désignation « entartete Kunst » (art dégénéré).

- 1905 Proposition à la SPSS d'adhérer à la « Société suisse pour la protection des biens culturels ».
- 1906 Quelques artistes, qui ne sont pas d'accord avec le jury des expositions nationales, se distancient de la SPSS et fondent leur propre groupe d'artistes « Sécession », qui n'existera que peu de temps. Affiliation des architectes à la SPSS et changement de nom de l'association, qui devient la SPSAS.
- 1907 Max Girardet (président central de la SPSAS de 1905 à 1907) propose d'accepter également des membres passifs (amis des arts) à la SPSAS. Ils reçoivent « Art suisse », une entrée gratuite aux expositions et une gravure par année. Ferdinand Hodler réalise la première, Cuno Amiet la deuxième.
- 1910 La SPSAS compte 334 membres actifs et se subdivise en onze sections. Les statuts de la SPSAS sont remaniés : toutes les parties du pays doivent être représentées de manière équitable au Comité central. Ferdinand Hodler est élu président central. L'écrivain Carl Albert Loosli se charge du secrétariat et de la rédaction de « Art suisse ». En 1912, il est cofondateur de la « Société Suisse des écrivains » (SSE).
- 1912
- 1914 Création du fonds de soutien pour les artistes visuels suisse résidant à Zurich chez Rentenanstalt, qui assure gratuitement l'administration de la mutuelle. Pendant les années de guerre, la caisse de soutien est très sollicitée.
- 1917
- 1918 Hodler s'éteint à Genève. William Röthlisberger reprend la présidence de la SPSAS.
- 1920 La SPSAS attire l'attention de la Confédération sur l'utilité de l'ornementation des bâtiments publics et propose une procédure de concours.
- 1921 Sigismund Righini devient président central de la SPSAS (jusqu'en 1928). De 1916 à 18 et de 1928 à 38, il est membre de la CFA.
- 1923
- 1924
- 1927
- 1928 Carl Liner devient président central. En 1931, Alfred Blailé lui succède.
- 1933 12 membres se séparent de la SPSAS Bâle et fondent le « Groupe 33 ».
- 1935 La SPSAS demande à nouveau à la Confédération de limiter l'importation des « objets d'art de qualité inférieure » et que les demandes de permis de séjour et d'exposition d'artistes étrangers soient examinées par des experts. La SPSAS, notamment Righini, rédige ces expertises pour la police des étrangers.

La CFA crée des emplois pour les créateurs. La Fondation Pro Arte est créée par le Dr Emil Welti. Elle soutient les artistes suisses talentueux mais dans le besoin.	1936 La section SPSAS de Munich est dissoute. Les œuvres des artistes suisses sont rapatriées en Suisse sans dédouanement.
Décision de la CFA de verser les provisions sur l'importation d'œuvres d'art de l'étranger à la « caisse de soutien pour les artistes visuels suisses ».	1939 Participation des artistes à la « Landi » à Zurich. Mort de Righini. Lorsque la guerre éclate, de nombreux créateurs doivent interrompre leur activité artistique. Pour aider les collègues que la mobilisation a plongés dans des difficultés financières, les artistes de la SPSAS organisent des collectes.
La Cinémathèque suisse est créée.	1940 1941 Karl Hügin est élu président central. Il s'efforce de faire voir le jour à une Académie suisse des arts rattachée à l'EPF.
Sur un appel de la Commission « du travail pour les artistes visuels », 1 % de la somme de construction de nouveaux bâtiments fédéraux et cantonaux doit être mis à disposition pour la Composition formelle artistique.	1944 Fondation de la « caisse maladie pour les artistes visuels suisses », à laquelle sont affiliées la SPSAS, la SSFA et la SSBA. Eugène Martin est président central. Guido Fischer lui succède en 1952.
Création du Fonds national suisse.	1948 1950 1952 1956 La SPSAS hérite de la maison de l'artiste Eduard Bick (TI).
Création de la Fondation Kiefer-Hablitzel dans le but d'encourager de jeunes artistes par des bourses d'études et des bourses de création.	1957 1961 Marcel Perincioli, nouveau président central et président de l'association internationale des arts plastiques (AIAP), organise une exposition d'art suisse à New York.
La loi sur le cinéma est adoptée. Adoption d'un article constitutionnel sur la protection de la nature.	1962
Loi fédérale sur la fondation Pro Helvetia : fondation de droit public pour l'encouragement de la création culturelle en Suisse.	1965 Création de la Fondation artistique de l'Economie Suisse. Les montants annuels sont versés à l'Association suisse des musiciens, la SSE et la SPSAS pour des bourses de création aux artistes. 1966 Claude Loewer est président central. Une publication paraît pour le centenaire de la SPSAS.
Loi fédérale sur l'aide aux universités.	1968
Le DFI décide d'élaborer un rapport sur la politique culturelle et met en place une Commission dirigée par Gaston Clottu.	1969 1971 Wilfried Moser est président central. Il s'engage pour une ouverture de la SPSAS et vise un syndicat à fort effectif.
Publication du rapport de la Commission « Clottu », création de l'Office fédéral de la culture (OFC).	1972 Décision de l'Assemblée des délégués : désormais, les femmes artistes peuvent devenir membres actifs de la SPSAS. 1975

L'impôt sur le chiffre d'affaires sur les œuvres d'art est abrogé.	1978	Le Tessinois Niki Piazzoli est élu président. La Fondation Boswil met en place des ateliers d'artistes en collaboration avec la SPSAS. Le règlement des concours d'arts visuels est révisé avec l'accord des autorités.
Modification des statuts de ProLitteris : à partir de 1983, elle gère également les droits des artistes visuels. (la société de droits d'auteur ProLitteris avait été fondée en 1974 avec Teledrama pour gérer les droits des écrivains.)	1981	« Initiative culturelle » : la SPSAS collecte des signatures avec les autres associations culturelles pour le nouvel article culturel dans la Constitution fédérale : environ 140 000 signatures sont déposées à Berne.
	1982	
	1983	Niki Piazzoli devient Chef des projets de construction de la Confédération et cède la présidence à Peter Hächler.
	1984	La SPSAS achète un Atelier à la Cité Internationale des Arts à Paris. La SPSAS adhère à la Fondation Charles Apothéloz pour les assurances sociales. La SPSAS hérite de la maison de l'architecte S. Buffat à Genève.
Votation populaire : « l'initiative culturelle » (1 % des dépenses totales de la Confédération doit être affecté à l'encouragement de la culture) et le contre-projet du Conseil fédéral sont rejetés.	1986	
	1987	Le Tessinois Pierre Casè est élu président central. Il renforce la collaboration avec les autres sociétés culturelles. Construction d'un atelier sur le bien-fonds E. Bick au Tessin.
Pour mieux coordonner les actions de politique culturelle, la Communauté de travail des auteurs est fondée. Elle regroupe plus de 20 associations culturelles et sociétés de droit d'auteur	1988	
Les deux chambres du Parlement votent la nouvelle version d'un article culturel.	1993	Claude Magnin est président central.
Refonte de la loi sur le droit d'auteur ; entre autres, le droit de suite en est exclu. Votation populaire : l'article culturel échoue à la majorité des cantons.	1994	Le président central propose une modification radicale des statuts (encaissement centralisé, changement de nom, nouvelles conditions d'affiliation), mais se heurte à une véhémence résistance des sections et de quelques membres du Comité central.
La Communauté de travail des auteurs s'appelle désormais Suisseculture et assume de nouvelles tâches, notamment dans le domaine social : les associations « Suisseculture-Contact », une antenne de conseil pour les créateurs (1997) et « Suisseculture-Sociale », fonds d'entraide des artistes, en sont issues. Elles sont mises en place en collaboration avec l'OFC.	1995	
	1996	Le Comité central démissionne in corpore. Une Assemblée des délégués extraordinaire élit Bernard Tagwerker président. Un collectif de créateurs de culture est fondé en 1999 avec pour tâche la réorganisation de la SPSAS.
Les cinq grandes associations subventionnées par la Confédération, réunies sous l'appellation « Club des cinq » (Gruppe Olten, SPSAS, SSE, AMS, l'Association Suisse des cinéastes), coopèrent étroitement en politique culturelle. Elles manifestent leur entente en organisant la « Fête des arts » à Lucerne.	1997	Début des entretiens avec la SSFA en vue d'une fusion. Un collectif formé de représentants des deux associations développe un plan de fusion et de constitution d'une nouvelle société des artistes visuels.

Transformation des écoles d'art en hautes écoles spécialisées.

1998

Révision de la Constitution fédérale : institution d'un article culturel qui renforce la position de la Confédération en matière d'encouragement de la culture.

1999

L'Assemblée des délégués de la SPSAS et l'Assemblée générale de la SSFA décident d'élaborer des statuts de la nouvelle association d'artistes sur la base du modèle proposé par le collec.

Taxe sur la valeur ajoutée : adoption du droit d'option pour les créateurs (exonération fiscale ou TVA au taux réduit).

« Art suisse » fête son centième anniversaire.

2000

L'AD de la SPSAS vote à une écrasante majorité la fondation d'une nouvelle association professionnelle. En même temps, elle vote la fusion avec la SSFA. Or cette fusion est refusée de justesse par l'AG de la SSFA.

2001

L'association professionnelle des arts visuels, visarte, est née. Elle remplace la SPSAS en se dotant de structures et de statuts modernes.